

---

**Présidence : Mongolie**

## **783<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : Mercredi 18 mars 2015

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 16 h 10

2. Président : Ambassadeur G. Batjargal  
M. P. Gansukh

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a exprimé ses condoléances aux familles des victimes de la chute d'un hélicoptère militaire en Serbie.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- *Exposé sur la Russie et l'avenir de la sécurité européenne, par M. A. Grushko, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OTAN*
- *Exposé sur la doctrine militaire de la Fédération de Russie : nouvelle version, par M. Y. Ilyin, chef adjoint de la Direction générale de la coopération militaire internationale, Ministère de la défense de la Fédération de Russie*

Président, Ambassadeur A. Grushko (FSC.DEL/54/15 OSCE+), M. Y. Ilyin, Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/52/15), Royaume-Uni (annexe 1), Biélorussie (FSC.DEL/49/15 OSCE+), Canada, Ukraine (annexe 2), États-Unis

d'Amérique, Géorgie (annexe 3), Pologne (annexe 4), Turquie, France, Allemagne

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (Annex 5) (FSC.DEL/51/15), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/53/15), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Belgique, Pays-Bas, Autriche
- b) *Réponse à la déclaration faite par la Géorgie à la 782<sup>e</sup> séance plénière du FCS tenue le 11 mars 2015* : Fédération de Russie, Géorgie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion de l'OSCE qu'il est proposé de tenir pour examiner la mise en œuvre des projets d'assistance pratique de l'Organisation sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, les 2 et 3 juin 2015 (FSC.DEL/48/15 OSCE+)* : Monténégro
- b) *Conférence sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité à l'intention des États participants de l'OSCE et des partenaires asiatiques pour la coopération, tenue à Oulan-Bator du 10 au 12 mars 2015* : représentant du Centre de prévention des conflits, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (République tchèque), Président
- c) *Questions de protocole* : représentant du Centre de prévention des conflits, Président
- d) *Manifestation caritative prévue le 12 avril 2015 dans le cadre du marathon de Vienne, à laquelle prendront part des conseillers militaires des délégations des États participants de l'OSCE* : Pays-Bas, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 25 mars 2015 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/789

18 March 2015

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**783<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 789 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie l'Ambassadeur Grushko de son exposé et souhaite lui répondre par une déclaration au nom de mon pays, en sus de celle de l'UE.

Monsieur le Président,

Nous traversons la pire crise de la sécurité européenne depuis la fin de la guerre froide. Je ferai donc surtout porter mes observations sur l'Ukraine.

Les accords de Minsk offrent la meilleure chance disponible pour une solution politique durable. Le Royaume-Uni soutient ce processus et salue les progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

Cela dit, cela ne s'est pas fait sans heurts. Des violations patentes des accords conclus ont été commises. À titre d'exemple, le dernier accord de Minsk en date prévoyait qu'un cessez-le-feu débute le 15 février et que le retrait des armes lourdes commence le 16 février. Mais, dans les 40 minutes de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, une offensive des séparatistes, soutenue par les Russes, sur Debaltseve l'a fait voler en éclats. Le 19 février, les forces ukrainiennes se sont retirées de la ville. De nombreux soldats ukrainiens y ont laissé leur vie ou ont été blessés.

Du matériel militaire russe, y compris des lance-roquettes Ouragan et des chars T-72, sont encore présents en Ukraine à ce jour. La Russie continue de faire fi de son engagement de retirer les formations militaires étrangères. Il ressort par ailleurs de rapports de l'OSCE que des convois « humanitaires » russes traversent encore et toujours la frontière internationale.

Nous accueillons avec satisfaction l'échange d'un certain nombre de prisonniers auquel il a été procédé fin février entre les forces armées ukrainiennes et les séparatistes soutenus par la Russie. De nombreuses autres personnes sont cependant encore détenues, y compris la pilote ukrainienne Nadia Savchenko.

Monsieur le Président,

Il faut faire beaucoup plus. En tant que signataire des accords de Minsk, la Russie doit veiller à ce que les forces séparatistes respectent le cessez-le-feu et les autres engagements. Malheureusement, nous ne pouvons rien tenir pour acquis compte tenu du fait que les séparatistes ont cyniquement et systématiquement mis en péril l'accord de Minsk de septembre. Nous rappelons comment la ligne de contact a été ignorée et retracée lorsque les séparatistes se sont emparés de 550 km<sup>2</sup> supplémentaires de territoire ukrainien.

La Russie doit s'acquitter de son propre engagement de retirer les armes lourdes qu'elle a fournies aux séparatistes, ainsi que ses formations militaires, du territoire ukrainien. La Russie peut, par son influence, contribuer à accélérer l'échange de tous les prisonniers et à garantir que les soldats détenus actuellement soient traités humainement. Elle peut aussi contribuer notablement à faire en sorte que la Mission spéciale d'observation puisse poursuivre son important travail d'observation du respect du cessez-le-feu et des autres dispositions des accords de Minsk.

Le Royaume-Uni constate avec regret que la Russie a refusé d'autoriser l'élargissement de la Mission OSCE d'observation des frontières en vue de permettre l'observation de l'intégralité de la frontière internationale, laissant ainsi des centaines de kilomètres de la frontière ouverts à l'afflux d'armes et de soldats. De plus, la Russie continue d'empêcher l'OSCE, y compris le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et la Haute Commissaire pour les minorités nationales, d'avoir un accès approprié à la Crimée.

Monsieur le Président,

Une année après l'annexion illégale de la Crimée, nous sommes confrontés à une crise qui s'est étendue loin au-delà de la mer Noire et met désormais en péril la sécurité de la région. Ce schéma nous est familier depuis le comportement adopté par la Russie en Géorgie et en Moldavie. Des crises sont attisées, des accords conclus, des cessez-le-feu arrangés et des gains territoriaux consolidés.

Outre leur terrible coût humain, ces actions ont également de profondes conséquences pour les relations internationales. Il n'est dans l'intérêt de personne de revenir à une ère dans laquelle les accords entre dirigeants deviendraient caducs. Les organisations comme l'OSCE et l'ONU ont pour fondement les principes du dialogue et du respect pour la paix et la stabilité, sur la base de l'intégrité territoriale et de la souveraineté. Nous devrions célébrer le quarantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, plutôt que d'en condamner la violation par la Russie. Il incombe donc à cette dernière de témoigner clairement, par ses actions, de l'importance qu'elle accorde aux principes et aux engagements fondamentaux en vigueur. Il est indispensable que tous les pays qui sont parties prenantes au système international fondé sur des règles demeurent fermes et unis face aux transgressions russes.

Nous ne relâcherons pas les efforts que nous déployons au sein de l'UE, dans le cadre de l'OTAN et avec un vaste éventail de pays pour faire en sorte que le message adressé à Moscou soit clair et cohérent : ceux d'entre nous qui respectent le système international fondé sur des règles le défendront résolument.

Permettez-moi de terminer sur une note plus particulariste. Nous avons constaté ces derniers temps une tendance politique russe à saper l'intégrité et la pertinence de la maîtrise des armements conventionnels en Europe tout en tentant, d'une manière peu convaincante, d'en faire porter la responsabilité à d'autres. Il y a tout juste une semaine, nous avons vu la Russie « suspendre » sa participation au Groupe consultatif commun. Ces dernières années, la Russie s'est refusée à moderniser le Document de Vienne, ce qui signifie que cette précieuse mesure de confiance et de sécurité est de plus en plus déphasée par rapport à la sécurité européenne en pleine évolution. Par exemple, la grande majorité des États participants ont pu s'entendre sur une proposition clé visant à abaisser les seuils. Mais la Russie s'y oppose. Il semblerait que cela soit une tentative de diminuer le cadre actuel dans le but de contraindre les autres à le reconstruire selon les modalités dictées par la Russie. Le déficit de confiance a été causé par la Russie et c'est donc à elle de prouver qu'elle a l'intégrité nécessaire pour appliquer tout accord pleinement et de bonne foi.

Au moment où je vous parle, la Russie procède à un important exercice inopiné à proximité de Mourmansk. Comme nous le savons, le Document de Vienne comporte une « échappatoire » pour des activités qui, autrement, seraient notifiables, effectuées sans notification préalable aux troupes et d'une durée de 72 heures au maximum. On note une tendance de la Russie à recourir davantage à cette clause pour éviter d'avoir à utiliser la transparence militaire systématique en tant qu'outil de renforcement de la confiance et de la sécurité. Il y aura toujours des moyens de contourner l'intention de tels accords. En définitive, c'est la volonté politique d'appliquer une architecture de ce type qui compte réellement.

Monsieur le Président,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance.

Merci.



---

**783<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 789 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE**

Monsieur le Président,

La délégation de l'Ukraine remercie les orateurs d'aujourd'hui, l'Ambassadeur Alexander Gruchko, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OTAN, et le général de division Yevgeni Ilyin, du Ministère la défense de la Fédération de Russie, pour leurs exposés.

Je tiens tout d'abord à appeler l'attention du Forum sur le fait que ce jour marque le premier anniversaire de l'occupation militaire et de l'annexion de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie, que la communauté internationale ne reconnaît pas et condamne en tant que violation flagrante du droit international. La communauté internationale reste fermement attachée au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, qui est garanti par le droit international et la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 27 mars 2014 intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine ».

L'annexion par la Russie de la République autonome de Crimée en 2014 a été qualifiée par le Président en exercice de l'OSCE de « manquement aux principes fondamentaux de l'OSCE qui n'est pas compatible avec le droit international ». Les actions illégales de la Russie sont considérées aujourd'hui comme un défi direct à la sécurité internationale, qui a de graves incidences pour l'ordre juridique international protégeant l'unité et la souveraineté de tous les États.

La Fédération de Russie a enfreint des principes aussi fondamentaux de l'Acte final de Helsinki que l'égalité souveraine et le respect des droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures et l'exécution de bonne foi des obligations découlant du droit international.

Monsieur le Président,

Dimanche dernier, la chaîne de télévision « Channel One Russia » a diffusé le soir un nouveau documentaire intitulé « Crimée : le chemin du retour au bercail ». Dans ce film, le Président russe Vladimir Poutine a déclaré qu'il avait été personnellement mêlé aux événements de Crimée à partir du 22 février 2014, qui s'étaient terminés par l'annexion illégale de la péninsule par la Russie. Il a admis qu'il avait été prêt à mettre les forces nucléaires d'attaque en état d'alerte lors de la prise de contrôle de la Crimée il y a un an. Il a aussi été admis que des systèmes Bastion de défense côtière anti-missile de haute précision de la Russie avaient été déployés en Crimée d'une façon telle que l'on pouvait parfaitement les voir depuis l'espace.

Ces confessions viennent s'ajouter aux preuves abondantes que l'occupation militaire et l'annexion de la Crimée résultaient d'une opération militaire bien préparée et menée par les forces armées et les forces spéciales de la Russie. Cette agression a été commise par un pays qui s'était engagé à respecter l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine, lorsque la Russie avait souscrit au Mémorandum de Budapest de 1994.

À l'approche du quarantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, la profonde crise actuelle résultant du manquement de la Russie à ses engagements et à ses obligations souligne qu'il est impératif de rétablir le respect des principes fondamentaux qui y sont énoncés en tant que préalable nécessaire pour surmonter les défis et les menaces à la sécurité dans la région de l'OSCE.

Monsieur le Président,

L'Ukraine est convaincue que l'édification et le maintien d'un solide système de sécurité européenne est une entreprise commune à tous les États participants de l'OSCE. Il est impossible de restaurer la confiance, la sécurité et la stabilité en Europe sans la participation et l'implication constructive de la Fédération de Russie.

Toutefois, pour s'engager à nouveau dans un effort collectif d'édification d'une communauté de sécurité dans l'espace de l'OSCE, nous devons rétablir la volonté commune de veiller au plein respect et à l'application des principes et engagements de base qui ont été souscrits dans la dimension politico-militaire, la dimension économique et environnementale et la dimension humaine.

Nous concluons en invitant instamment la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international, à annuler l'annexion de la République autonome de Crimée et à appliquer de bonne foi les accords de Minsk comme elle s'est engagée à le faire en septembre 2014 et le 12 février 2015.

Compte tenu du thème de notre dialogue de sécurité d'aujourd'hui, nous réaffirmons notre conviction que le retour de la Fédération de Russie à l'observation des principes et engagements convenus ainsi que de l'état de droit au lieu de l'état de force serviront les intérêts véritables de la sécurité européenne et de la Fédération de Russie elle-même.

Je demande au Président de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance.

Merci, Monsieur le Président.



---

**783<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 789 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE**

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, m'associer aux intervenants précédents et remercier l'Ambassadeur Grushko ainsi que le général Ilyin pour leurs exposés.

Ma délégation partage sans réserve la position de l'Union européenne et souscrit à la déclaration prononcée par son distingué Ambassadeur. Dans le même temps, nous avons quelques observations à formuler au nom de notre pays.

Nous considérons que les grands problèmes qui affectent l'architecture de sécurité moderne sont de nature globale et nécessitent sans aucun doute une réaction multinationale coordonnée et plus générale. Sachant cela, nous sommes persuadés que l'OSCE devrait exercer une influence nettement plus grande dans son domaine de compétence, compte tenu en particulier de la situation internationale particulièrement délicate en matière de sécurité.

Ces dernières années, l'adéquation des arrangements de sécurité existants et, en particulier, les principales pierres angulaires d'une architecture de sécurité contemporaine adaptée aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle, ont été remises en question.

Nous partageons partiellement ce point de vue. Cela étant, compte tenu de la nature universelle des principes fondamentaux sur lesquels repose l'architecture de sécurité européenne, nous sommes persuadés que le principal problème est lié au peu d'empressement à se conformer strictement aux obligations contractées plutôt qu'à l'imperfection du système proprement dit. Le principal défi pour notre sécurité commune réside peut-être dans le non-respect des obligations, lequel a donné lieu à la crise à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui en Ukraine. Malheureusement, il faut bien admettre que nous n'avons pas réagi de manière adéquate à cette dangereuse tendance à un stade précoce.

Les premières causes d'inquiétude remontent à plus d'une décennie lorsque la Fédération de Russie a mis l'architecture européenne de sécurité à l'épreuve en manquant à des obligations auxquelles elle avait souscrit conformément aux engagements d'Istanbul, bloquant ainsi l'entrée en vigueur du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe adapté (Traité FCE).

En 2007, la Fédération de Russie a une nouvelle fois compromis le bon fonctionnement du régime de maîtrise des armes classiques en imposant un moratoire totalement illégal sur la mise en œuvre du Traité FCE, faisant de la sorte voler en éclats les fondements mêmes du système de sécurité européen.

L'agression de grande envergure commise contre la Géorgie en 2008 avec toutes ses graves conséquences s'est inscrite dans le prolongement de ce processus dramatique. La délégation géorgienne ayant fait de nombreux exposés et déclarations sur la guerre entre la Russie et la Géorgie, ainsi que sur le renforcement du potentiel militaire qui se poursuit activement dans les régions occupées de notre pays, nous nous abstiendrons d'aller plus dans les détails. Je tiens à rappeler à la distinguée assistance que la Fédération de Russie occupe actuellement 20 % du territoire souverain de la Géorgie tout en poursuivant le renforcement absolument illégal de ses installations militaires en violation flagrante des normes et des principes fondamentaux du droit international, des dispositions de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 et de ses obligations découlant de nombreux traités et accords internationaux. En fournissant une grande quantité d'armes classiques, y compris des armes légères et de petit calibre, aux régimes d'occupation à Soukhoumi et Tskhinvali, la Fédération de Russie enfreint gravement les principes de l'OSCE et contribue à une accumulation déstabilisatrice d'armes dans les régions occupées de la Géorgie.

Malgré la triste réalité, une menace manifeste d'érosion plus avant de l'architecture de sécurité, avec toutes ses conséquences d'une grande portée, a une fois de plus été évaluée et traitée de manière inadéquate et nous sommes à présent confrontés à un nouveau précédent impliquant la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un État participant de l'Organisation et, par conséquent, à des territoires occupés et à des zones grises supplémentaires dans l'espace de l'OSCE.

Je voudrais également évoquer la décision prise récemment par la Fédération de Russie de suspendre entièrement l'application du Traité FCE en cessant de participer aux séances du Groupe consultatif commun. Cette décision vise selon nous à affaiblir définitivement le régime européen de maîtrise des armements conventionnels, approfondissant ainsi la crise en matière de sécurité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous sommes inquiets que la Russie entend, par cette action irresponsable et destructrice, atteindre ses propres objectifs politiques et contribuer à légaliser la prétendue nouvelle réalité qu'elle s'emploie elle-même si vigoureusement à créer, notamment par une agression militaire contre ses voisins souverains.

En conclusion, en ma qualité de représentant d'un pays qui aspire à devenir un membre de l'OTAN, je tiens à déclarer que l'intégration euro-atlantique est un choix national du peuple géorgien et qu'il est fondé sur le droit de chaque nation de choisir ses propres alliances. L'adhésion de la Géorgie à l'OTAN relève d'une décision politique approuvée et prise par la Géorgie et les pays membres de l'OTAN, aucune tierce partie n'ayant de droit de veto dans ce processus. Comme le montre l'expérience de l'élargissement de l'OTAN, l'adhésion à l'Alliance est un facteur stabilisateur décisif pour les nouveaux membres et joue explicitement un rôle positif de renforcement de la sécurité régionale.

Merci, Monsieur le Président.

---

**783<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 789 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA POLOGNE**

Monsieur le Président,  
Distingués délégués,

Nous sommes heureux d'accueillir nos orateurs invités, l'Ambassadeur A. V. Grushko et le général de division Y. Y. Ilyin, au débat d'aujourd'hui sur le dialogue de sécurité.

La Pologne s'associe sans réserve à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne mais souhaite néanmoins formuler, en son nom, quelques commentaires et observations sur les exposés de nos orateurs invités.

Nous avons tous conscience qu'aujourd'hui l'Europe est confrontée au fait qu'un État s'écarte progressivement et gravement des engagements et des règles convenus antérieurement en matière d'architecture de sécurité. En suivant une telle politique, la Fédération de Russie met en péril l'ensemble du système de sécurité européenne et mondiale.

La Pologne est fermement d'avis que l'Ukraine, comme tout autre État, est en droit de défendre son indépendance, sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous sommes convaincus que le conflit dans l'est de l'Ukraine ne peut être résolu que par des moyens pacifiques et nous soutenons sans réserve tous les efforts diplomatiques déployés pour parvenir à une solution politique durable à ce conflit sur la base du plein respect des principes et engagements de l'OSCE. Les accords de Minsk, c'est-à-dire le Protocole de Minsk et le Mémoire de Minsk de septembre dernier, ainsi que l'ensemble de mesures convenu en février, doivent être mis en œuvre intégralement. La Pologne soutient fermement la Mission spéciale d'observation en Ukraine depuis sa création. Nous nous sommes félicités de la prorogation la semaine dernière du mandat de la Mission, qui couvre l'ensemble de l'Ukraine, y compris la Crimée. Il est de la plus haute importance que toutes les parties assurent pleinement la sûreté et la sécurité des observateurs et leur permettent de s'acquitter de leur mandat sans entrave en leur donnant aussi accès sans condition à toutes les zones, y compris celles des régions de Donetsk et de Louhansk et le long de la frontière avec la Russie.

Monsieur le Président,

L'Ambassadeur Grushko a présenté une longue liste d'actions de l'OTAN que la Russie considère de son point de vue comme douteuses au mieux, sinon comme dangereuses. Mais le fait est qu'en recourant à des méthodes défensives, l'OTAN réagit simplement au comportement russe et aux actions illégales menées en Crimée et dans l'est de l'Ukraine ainsi qu'aux exercices et alertes militaires qui ont été annoncés ou effectués dans l'ouest du pays. Cela s'applique par exemple à l'inspection impromptue toute récente de l'état de préparation des troupes de la flotte du Nord et de certaines unités militaires stationnées dans le District militaire Ouest de la Fédération de Russie. Nous nous félicitons de la relative transparence dont a fait preuve la Fédération de Russie dans ce dernier cas. Nous l'avons cependant jugé insuffisante et estimons qu'une amélioration est possible à cet égard.

Monsieur le Président,

L'importance croissante des armes nucléaires dans la nouvelle doctrine militaire russe est considérée clairement comme un mauvais signal adressé au mauvais moment. Nous sommes préoccupés en particulier par l'annonce de diplomates et de militaires russes de haut rang selon laquelle des forces nucléaires pourraient être déployées en Crimée, qui fait partie intégrante de l'Ukraine. C'est absolument inacceptable.

Nous avons aussi noté avec une profonde préoccupation le nombre croissant d'incidents provoqués par des avions militaires russes volant non loin voire à proximité immédiate des frontières nationales d'alliés de l'OTAN ou d'autres pays dans la région de la mer Baltique au cours des derniers mois. Ces actions suscitent une tension entre la Fédération de Russie et les pays de l'OTAN et peuvent être à l'origine d'incidents dangereux. Nous estimons que cette attitude devrait être reconsidérée.

Enfin, nous sommes d'avis qu'une politique de confrontation visant à rebâtir l'ordre de sécurité européen en recourant à la force ne mène nulle part. Nous appelons donc la Fédération de Russie à revenir à un dialogue réel étant donné que la seule solution à cette situation de crise reste diplomatique et non militaire.

Je vous remercie de votre attention et vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



---

**783<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 789 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE**

Monsieur le Président,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit :

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été occupée et annexée illégalement par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune conséquence juridique sur le fait que la République autonome de Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

La Fédération de Russie enfreint actuellement des principes aussi fondamentaux de l'Acte final de Helsinki que l'égalité souveraine et le respect des droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures et l'exécution de bonne foi des obligations découlant du droit international.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'annexion de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.